

VAUJANY



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 DECEMBRE 2021

Date de convocation du Conseil Municipal : le 29 novembre 2021

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Jean-Luc BASSET, Brigitte ARNAUD, Bruno AVEQUE, Eric DOURNON, Jacques JOUANS, Valérie MARTINET Elvina SAVIOUX et Nadine VERNEY

Absents : -

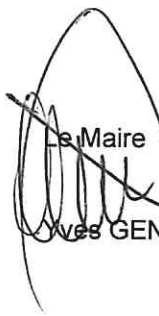
Pouvoirs : -

Secrétaire de séance : Elvina SAVIOUX

Ce compte-rendu est également en ligne sur le site internet de la Commune :
www.mairie-de-vaujany.fr

- Les élus approuvent le procès-verbal du Conseil municipal du 19 novembre 2021.
- Le Conseil acte qu'un débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables a eu lieu ce jour au sein du Conseil municipal et dit que la tenue de ce débat est formalisée par la délibération n°12-031221-01 et par ses annexes.
- Le Conseil décide de valider la poursuite des travaux de requalification de l'Hôtel des Cimes pour un budget estimé 913 986.50 € HT, décide de solliciter une subvention au titre de la campagne 2022 de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour un montant de 228 000 € et valide le plan de financement.
- Le Conseil décide de valider la poursuite des travaux de réaménagement du centre estival du Collet pour un budget estimé de 2 555 907 € HT, décide de solliciter une subvention au titre de la campagne 2022 de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour un montant de 250 000 €, une subvention au titre du volet Investissement du Plan Avenir Montagne pour un montant de 500 000 € et valide le plan de financement.
- Le Conseil décide de valider la poursuite des travaux de modernisation du réseau d'enneigement et le remplacement de 86 enneigeurs existants par des enneigeurs de nouvelle génération pour un budget estimé de 600 000 € HT, décide de solliciter une subvention du Département de l'Isère pour un montant de 180 000 € et une subvention de la Région Auvergne Rhône Alpes pour un montant de 180 000 € également et valide le plan de financement.
- Le Conseil autorise le Maire à déposer une demande de subvention relative au festival « Cascade de livres à Vaujany » en avril 2022 auprès de la Région Auvergne-Rhône Alpes pour un montant de 12 500 € et auprès du Département de l'Isère pour un montant de 12 500 €.
- Le Conseil autorise le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes en faveur du festival « Vaujany Circus Festival » pour un montant de 15 000 € et auprès du Département de l'Isère pour un montant de 15 000 €.
- Le Conseil approuve l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'association Petits Princes dans le cadre de la manifestation « Gala International des Etoiles de la Glace » et dit que les crédits seront prévus au budget Patinoire Piscine 2022.
- Le Conseil approuve les tarifs suivants et leur intégration dans les régies de recettes du Pôle Sports Loisirs :
 - Coffret Visage : 39,50 €
 - Coffret Homme : 34,50 €
 - Coffret Corps : 42,50 €
 - Coffret Ado : 49,50 €
 - Coffret Anti-âge : 54,50 €
 - Coffret des Iles « monoï » : 44,50 €

- Le Conseil valide l'organisation d'un voyage culturel dans le Vaucluse, fixe le tarif à 200 € par personne pour intégration au sein de la régie « Pôle Culturel » et décide de la prise en charge d'une participation par la Commune, d'un montant de 8 200 €.
- Le Conseil décide de lancer une consultation pour les marchés de travaux de sécurisation de l'alimentation en eau potable depuis les sources du Couard et de Montrais selon la procédure adaptée et autorise le Maire à solliciter un financement de ce projet auprès de différents organismes.
- Le Conseil décide de fixer les conditions dans lesquelles la collectivité peut demander aux agents de réaliser des heures supplémentaires.
- Le Conseil autorise la constitution d'une servitude de vue au profit de la parcelle communale cadastrée section AA n°115 par acte notarié et dit que tous les frais et émoluments seront supportés par le Commune de Vaujany.
- Le Conseil approuve les propositions du Conseil d'Exploitation de l'Office de tourisme municipal réuni le 29 octobre 2021.


Le Maire
Yves GENEVOIS

